

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : SA d'HLM Logis Méditerranée: aide départementale pour l'acquisition-amélioration de 32 logements locatifs sociaux à Peypin.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Logis Méditerranée une subvention de 180 000 € destinée à accompagner le projet d'acquisition-amélioration de 32 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Le Colombier » Avenue des Bellonnets – 13124 Peypin, sur un coût prévisionnel TTC de 4.739.428 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 6 logements sur l'opération ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**